



Demande de première validation d'un cours de formation continue ou de perfectionnement

Informations sur le demandeur

Entreprise: Laboratoires de recherches Kurtoglu SA

Adresse: Rte de Montheron 8 a, 1053 CUGY VD

Personne de contact: Pierre-Maurice Mayor

Téléphone: (021) 867-1100

Mail: pmmayor@lrk.ch

Description du cours de formation continue / perfectionnement

Titre: Aromathérapie: cours de base

Contenu du cours: - La distillation et ses résultats
- Les critères qualitatifs des huiles essentielles
- Notes sur la chromatographie
- Propriétés pharmacologies des principales familles biochimiques
- Posologies, voies d'administration, effets secondaires, interactions médicamenteuses, précautions d'emploi et contre-indications
Présentation de 20 huiles essentielles nécessaires à connaître pour l'aromathérapie

Objectifs de la formation:

Le but de cette formation est de permettre aux personnes non averties en aromathérapie de pouvoir conseiller rapidement, efficacement et en toute sécurité.

Le cours / la formation se compose de 2 parties qui ont lieu à des dates différentes.



Remplir une feuille de documentation par partie de cours / formation

Nombre, type et durée de la formation continue / perfectionnement:

- formation(s) d'un demi-jour ou du soir (au moins 120 min. de formation)
- 2 formation(s) d'un jour
- manifestation(s) sans présence → nombre d'heures (par ex. e-learning, études personnelles, webinaire, ...)

Nombre de participants par séance:

Le cours est organisé à partir d'au moins 10 et avec au maximum 40 participants.

Coûts du cours:

- gratuit payant

Langues d'enseignement:

Le cours est enseigné dans la / les langues suivantes:

- allemand français

Public-cible:

- tout le personnel spécialisé et médical qui travaille dans la branche de la droguerie
- exclusivement le cercle de personnes suivantes dans la branche de la droguerie:
- drogueries / pharmacies du groupement suivant
 - les membres de l'association suivante
 - les drogueries / pharmacies avec l'assortiment suivant
 - droguistes diplômé(e)s, respectivement pharmaciens/-nes diplômé(e)s
 - autres:



Minimum requis pour les participants (diplôme de ...):

- droguistes diplômé(e)s, respectivement pharmaciens/-nes diplômé(e)s
- droguiste CFC / assistant(e) en pharmacie CFC
- droguistes en formation, respectivement assistant(e)s en pharmacie dès la 2ème année d'apprentissage
- Parties de cours suivies précédemment –
- Expérience professionnelle avec produit / traitement / assortiment:

Le cours est reconnu par d'autres programmes de formation où il compte comme prestation de formation:

- FPH
- FMH
- autres: ASCA

Examen / distinction à la fin du cours:

- le cours se clôture par un examen / un test

si oui, une «confirmation» avec la désignation suivante est établie pour les participants qui ont terminé le cours avec succès:

Annexes:

- description du cours
 - documentations des parties de cours / formation (nombre) 2
- autres annexes:



Documentation du cours, respectivement d'une partie de cours

Titre du cours Aromathérapie: cours de base / 1 jour

Partie 1 de 2 (remplir une documentation par partie en cas de cours en plusieurs parties)

contenus, composants événementiels du cours / partie de cours:

connaissances / enseignement du contenu du cours mentionné heures: 7.5

repas, event, visite, etc. heures: 1.5

Données sur le/les enseignants /intervenants:

- voir informations sur la partie de cours (remplir une seule fois par cours et intervenant)
- spécialiste interne à l'entreprise
- spécialiste externe

Formation:

- droguistes diplômé(e), respectivement pharmaciens/-nes diplômé(e)
- droguiste CFC / assistant(e) en pharmacie CFC
- pharmacien/-ne dipl.
- médecin
- autres: médecin homéopathe et aromathérapeute, spécialisé dans les huiles essentielles ⁺

Formation dans le domaine didactique:

- formation / cours didactique
- formation et / ou diplôme: Professeur en Phyto-Aromathérapie
- expérience pratique d'enseignement 31 ans



Méthodologie d'enseignement et documents:

«enseignement frontal» avec présentation / tableau / etc.	≈ part en %:	100
travaux de groupes	≈ part en %:	
présentation des connaissances acquises par les participants	≈ part en %:	
travaux de projets et autres par des participants	≈ part en %:	
e-learning	≈ part en %:	
webinaire	≈ part en %:	
autres	≈ part en %:	
	Total %:	100
Etudes personnelles ¹	≈ heures:	

Le matériel d'enseignement suivant est utilisé:

- feuilles de présentation
- support de cours (grandeur approximative en pages A4:)
- brochures, matériel publicitaire, etc.
- produits, matériel de démonstration, etc
- informations interactives (internet, etc.)
- manuel(s):
- autres:

¹ Les études personnelles sont prises en compte pour la calculation des points si elles consistent clairement en la répétition et la consolidation de choses étudiées lors d'une manifestation avec présence (si par exemple l'acquisition des bases et des liens théoriques est fixée comme objectif d'apprentissage pour une manifestation avec présence et est obligatoire afin que l'application pratique de la théorie puisse être abordée lors de la manifestation avec présence (par exemple cours pour les remplacements).



A remplir par l'ASD:

Evaluation du cours / partie de cours

- le cours correspond aux exigences selon le règlement Art. 11 al. 1 et/ou al. 2
- le cours correspond aux exigences du règlement Art. 11 al. 3
- le cours ne correspond pas aux exigences du règlement Art. 11

Décision de validation

- validation pour 12 mois dès la date de validation sans condition
- validation pour 12 mois dès la date de validation avec les conditions suivantes

Le cours n'est pas validé parce que:

- ne correspond pas à Art. 11 du règlement sur la formation continue et le perfectionnement obligatoire
- correspond à Art. 12 du règlement sur la formation continue et le perfectionnement obligatoire

autres raisons:

Attribution des points:

Le cours / partie de cours suivi par des personnes selon Art. 3 du règlement sur la formation continue et le perfectionnement obligatoire donne droit à points



Documentation du cours, respectivement d'une partie de cours

Titre du cours Aromathérapie: cours de base / 2 jour

Partie 2 de 2 (remplir une documentation par partie en cas de cours en plusieurs parties)

contenus, composants événementiels du cours / partie de cours:

connaissances / enseignement du contenu du cours mentionné heures: 7.5

repas, event, visite, etc. heures: 1.5

Données sur le/les enseignants /intervenants:

voir informations sur la partie de cours 1 (remplir une seule fois par cours et intervenant)

spécialiste interne à l'entreprise

spécialiste externe

Formation:

droguistes diplômé(e), respectivement pharmaciens/-nes diplômé(e)

droguiste CFC / assistant(e) en pharmacie CFC

pharmacien/-ne dipl.

médecin

autres:

Formation dans le domaine didactique:

formation / cours didactique

formation et / ou diplôme:

expérience pratique d'enseignement ans



Méthodologie d'enseignement et documents:

«enseignement frontal» avec présentation / tableau / etc.	≈ part en %:	100
travaux de groupes	≈ part en %:	
présentation des connaissances acquises par les participants	≈ part en %:	
travaux de projets et autres par des participants	≈ part en %:	
e-learning	≈ part en %:	
webinaire	≈ part en %:	
autres	≈ part en %:	
	Total %:	100
Etudes personnelles ¹	≈ heures:	

Le matériel d'enseignement suivant est utilisé:

- feuilles de présentation
- support de cours (grandeur approximative en pages A4:)
- brochures, matériel publicitaire, etc.
- produits, matériel de démonstration, etc
- informations interactives (internet, etc.)
- manuel(s):
- autres:

¹ Les études personnelles sont prises en compte pour la calculation des points si elles consistent clairement en la répétition et la consolidation de choses étudiées lors d'une manifestation avec présence (si par exemple l'acquisition des bases et des liens théoriques est fixée comme objectif d'apprentissage pour une manifestation avec présence et est obligatoire afin que l'application pratique de la théorie puisse être abordée lors de la manifestation avec présence (par exemple cours pour les remplacements).



A remplir par l'ASD:

Evaluation du cours / partie de cours

- le cours correspond aux exigences selon le règlement Art. 11 al. 1 et/ou al. 2
- le cours correspond aux exigences du règlement Art. 11 al. 3
- le cours ne correspond pas aux exigences du règlement Art. 11

Décision de validation

- validation pour 12 mois dès la date de validation sans condition
- validation pour 12 mois dès la date de validation avec les conditions suivantes

Le cours n'est pas validé parce que:

- ne correspond pas à Art. 11 du règlement sur la formation continue et le perfectionnement obligatoire
- correspond à Art. 12 du règlement sur la formation continue et le perfectionnement obligatoire

autres raisons:

Attribution des points:

Le cours / partie de cours suivi par des personnes selon Art. 3 du règlement sur la formation continue et le perfectionnement obligatoire donne droit à points